

Faux chômeurs ou vrai dérapage statistique ?

par Michel Husson et Henri Sterdyniak

Le Monde, 16 janvier 2001

Paru en juillet 2000 dans la revue de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'article de Guy Laroque et Bernard Salanié prétend fournir une décomposition du « non-emploi » en France. En 1997, 57 % de celui-ci serait volontaire ; 20 % s'expliquerait par l'existence du SMIC ; ne resterait que 23 % de chômage résiduel, catégorie hétéroclite regroupant ceux « *qui ne trouvent pas d'emploi pour des raisons diverses* ». Le chômage de masse, dû à l'insuffisance de la demande, aux politiques restrictives mises en œuvre depuis vingt ans pour assurer la désinflation par la baisse des salaires, assurer le respect des critères de Maastricht, rassurer les marchés financiers, est oublié.

Nous avons publié, dans les revues de nos instituts respectifs, des analyses critiques de cette étude et n'avons reçu pour l'instant qu'une réponse évasive. Entre-temps, l'article a accédé au statut de référence : c'est en partie sur lui que s'appuie le rapport Pisani-Ferry sur le plein emploi. L'enjeu est donc important. Faut-il modifier notre vision de la situation du marché du travail en France ? Ou les chiffres obtenus proviennent-ils d'hypothèses fragiles, d'interprétations peu fondées, de résultats contestables ?

L'article de Laroque et Salanié postule que les chômeurs ne se distinguent pas des inactifs ; c'est le même modèle qui est censé expliquer un comportement volontaire de « non-emploi ». La méthode utilisée n'est pas neutre puisque les paramètres du modèle sont déterminés de telle sorte que le chômage « keynésien », c'est-à-dire lié à la mauvaise conjoncture économique, est considéré, par construction, comme résiduel. Selon les estimations, 46 % des chômeurs seraient des inactifs volontaires : ils choisissent de ne pas travailler, car le travail ne leur procurerait pas un gain supplémentaire suffisant par rapport au RMI. Cette estimation conforte le discours sur les « trappes à inactivité » où les minima sociaux trop généreux enfermeraient des chômeurs insuffisamment incités à reprendre un emploi. Que cette situation puisse exister, c'est possible. Mais son repérage par le modèle est acrobatique. Tout l'enjeu est de repérer les seuils de gains nets qui permettraient de comprendre le comportement des salariés selon une règle simple : emploi au-dessus de ce gain net, non-emploi en dessous. L'ennui c'est que cela ne marche guère : les seuils en question sont déterminés avec une imprécision considérable et sont même souvent négatifs. Le seuil fatidique est ainsi de 3 800 F pour les femmes en couple, mais la fourchette statistique va de - 4000 à + 12 000 F.

Au lieu de reconnaître modestement que leur modèle n'explique pas correctement les comportements individuels, les auteurs créent des catégories statistiques nouvelles : à côté de ces 46 % de chômeurs qui font semblant de chercher un emploi, il y a aussi 16 % des inactifs qui font semblant de ne pas en chercher. La conclusion correcte aurait été de dire que le modèle n'était guère validé et que le comportement de « non-emploi » est difficilement modélisable en situation de chômage de masse car il est imposé par le marché du travail et subi par les travailleurs. C'est d'ailleurs ce que reconnaissent les auteurs pour le chômage partiel. En réalité, on pourrait renverser la problématique et se demander comment il se fait que tant de personnes travaillent pour des salaires très bas, notamment dans le cas du temps partiel. Mieux que les économistes, les travailleurs savent les différences de statut et de possibilité d'évolution qui existent entre un emploi et une allocation d'assistance. Peu choisissent volontairement d'être Rmistes.

En second lieu, le modèle prétend que le Smic rend inemployables des personnes insuffisamment productives, qui représentent 23 % du chômage. Ce chiffre est déterminé de façon tautologique. L'étude postule que le non-emploi des travailleurs les moins qualifiés s'explique par une productivité inférieure au

Smic. Ces personnes sont donc privées d'emploi par une législation qui empêche les employeurs de payer leur travail à sa valeur. Soit deux personnes de même caractéristiques sauf que A travaille au SMIC et que B est chômeur, l'étude fait l'hypothèse que des facteurs spécifiques font que B est moins productif que A. Le nombre de personnes ainsi empêchées de travailler correspond grosso modo aux chômeurs non qualifiés. La suppression du Smic leur permettrait de travailler ; elle conduirait ainsi à 570 000 créations d'emploi. Mais, ce chiffre qui fait science, ne résulte pas d'une modélisation poussée : c'est l'effectif des personnes concernées estimé à partir d'une équation qui évalue le salaire - donc la productivité du travail - à 60 % près (!) mais les emplois créés à l'unité près.

En réalité, le modèle peine à expliquer la différence de nature qui existe entre les travailleurs à bas salaires et les chômeurs à bas niveaux de qualification sans emploi. Selon ses propres critères, une bonne partie des smicards serait inemployable. Sans aucune base théorique ou empirique, les auteurs font le postulat que le salaire est juste égal à la productivité du travail. Aussi, toute hausse exogène du salaire se traduit-elle par un licenciement immédiat de son bénéficiaire (qui n'est plus rentable pour son employeur). En sens inverse, la suppression du SMIC n'aurait aucun effet défavorable pour les smicards actuels : ils ne subiraient pas de baisse de pouvoir d'achat puisque, par hypothèse (et par miracle), leur productivité actuelle est égale, au centime près, au Smic courant.

La décomposition retenue fait apparaître des résultats saugrenus. Par exemple, une femme perd 18 % de sa productivité du seul fait de vivre en couple. Le taux de chômage résiduel (ou keynésien) serait de 16,5 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur, de 8,9 % pour ceux qui n'ont pas de diplôme. Au niveau du CAP, le taux de chômage résiduel est nul pour les femmes seules, de 3 % chez les hommes en couple, de 4,5 % chez les femmes en couple, de 17 % chez les hommes seuls. Ces bizarreries ne semblent pas gêner les auteurs. L'article attribue à la « trappe à inactivité », c'est-à-dire à la faiblesse de l'écart entre le RMI et le SMIC, la responsabilité d'une grande partie du « non-emploi ». Mais, bizarrement, aucune des simulations effectuées ne porte sur le RMI, sans que les auteurs nous expliquent pourquoi. Est-ce que les résultats d'une baisse du RMI seraient insignifiants ? Est-ce que les auteurs se sont rendu compte qu'un modèle qui n'intègre pas le temps partiel est peu utile pour rendre compte des choix et des contraintes des femmes ? Le lecteur reste sur sa faim : il aurait aimé que Laroque et Salanié lui prouvent que la disparition du RMI induirait une baisse de la pauvreté en France. D'autant plus que le RMI a été créé précisément pour lutter contre l'extension de la pauvreté en France, à la suite du développement du chômage de masse et de la baisse du champ des allocations-chômage.

Les faiblesses scientifiques de cet article ne peuvent empêcher de suivre son destin. Labellisé Insee, encensé par le Medef, il est désormais utilisable par les rapports officiels dans une relation mutuelle de colégitimité. Contre l'évidence de ces dernières années, il permet de conforter le discours selon lequel le chômage n'est pas un problème macroéconomique, soluble par une politique économique de croissance, mais le résultat d'une trop grande exigence des travailleurs, d'un SMIC et d'un RMI trop élevés.

Michel Husson est économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et **Henri Sterdyniak** est économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).